



RÈGLEMENT 1 (2023) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L’HEURE ET L’ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON

Article 1 – Les séances publiques du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson se tiennent habituellement le dernier lundi de chaque mois (toute exception à cette règle étant indiquée dans le calendrier). Ces séances auront lieu à la salle d’assemblée (C101) du 1925, avenue Brookdale, Dorval, à 19 h 30 ou par visioconférence, dans un tel cas un avis public sera affiché sur le site Web de la Commission scolaire.

Article 2 – La nécessité de tenir une séance en juillet est à déterminer, à la discrétion du Conseil des commissaires. Ce dernier peut convoquer toute séance extraordinaire au cours de l’année scolaire conformément à l’article 163 de la Loi sur l’instruction publique.

Article 3 – Pour l’année scolaire 2023-2024, les dates de séance du Conseil seront les suivantes :

2023	2024
Lundi 28 août	Lundi 29 janvier
MARDI 26 septembre (exception)	Lundi 26 février
Lundi 30 octobre	Lundi 25 mars
Lundi 27 novembre	Lundi 6 mai (exception)
Lundi 18 décembre	Lundi 27 mai
	MARDI 25 juin (exception)